

INFO TRAVAUX

RÉSEAU DE CHALEUR
MANS NORD Enr'gie

Madame, Monsieur,

MANS NORD Enr'gie, réalise d'importants travaux pour développer le réseau de chaleur biomasse Nord de la Métropole et permettre ainsi au plus grand nombre un accès à une énergie sûre, vertueuse et à coût maîtrisé.

Il nécessite, entre autres, la pose de canalisations sous voirie qui peut générer d'importantes perturbations sur la circulation et le stationnement dans votre secteur.

À partir du 07 avril MANS NORD Enr'gie, réalisera des travaux de pose de canalisations enterrées pour le réseau de chaleur au niveau de la **rue Paul Ligneul**. Ce chantier se terminera **fin mai 2026**.

Vous trouverez au recto de ce courrier les modalités de circulation sur le secteur concerné, nous vous invitons à être attentif à la signalisation du chantier pour garantir la sécurité de vos déplacements.

Conscient de la gêne que ce chantier pourrait occasionner, MANS NORD Enr'gie, mettra tout en œuvre afin de réduire le plus possible son impact sur la vie du quartier.

Si ces dates devaient être quelque peu modifiées, le planning serait réactualisé sur le site internet dédié (contact ci-dessous).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos meilleures salutations.

UN RÉSEAU DE CHALEUR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un réseau de chaleur ou réseau de chauffage urbain est un chauffage central à l'échelle d'une ville qui permet d'alimenter des bâtiments collectifs (privés, publics, industriels) en chauffage, en eau chaude sanitaire. Il se compose d'une unité de production de chaleur, d'un réseau de canalisations qui transporte la chaleur sous forme d'eau chaude et de sous-stations d'échange situés dans les bâtiments raccordés.

 + **36 km**
de réseau**100%**
énergies renouvelables**30 000 T**
de CO₂ évitées/an

MANS NORD ENR'GIE



Pendant les travaux
nous restons à votre écoute :
rezomee.fr/mansnordenrgie/

 **N° Vert 0 805 02 01 99**

[illegible]

Mise en double sens des rues : Paul Beldant, de la Pelouse et Sarthe pour les riverains

[illegible]

Mise en double sens de la rue de Foisy pour les riverains